

**SCP Gilles JUILLARD, Pascal FERRY, Anne NADLER, Stéphanie  
MAIRIE DE TAILLECOURT BERTRAND et Mélanie THOUVENOT-FAGEOT**

17 SEP. 2021

30 avenue Jean Jaurès 25401 AUDINCOURT CEDEX  
Téléphone : --- - Télécopie : --- - Email : forma.notairesaudincourt25054@notaires.fr

DATE DU JOUR

**NOTE D'INFORMATIONS COMMUNALES**  
POUR IMMEUBLE BÂTI ET NON BÂTI

- Sur l'IMMEUBLE situé à (adresse précise) : TAILLECOURT (25400), 5 place du Souvenir.

- Cadastre de l'immeuble objet de cette note :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	AE	0012	5 PL DU SOUVENIR	06 a 69 ca
Contenance totale				06 a 69 ca

Un extrait de plan cadastral est joint à la présente note.

- APPARTENANT à :

Monsieur Matthieu ROSE, demeurant à BELFORT (90000), 1 rue du Maire Metz Juteau,  
Mademoiselle Aurore MEILLIER, demeurant à BELFORT (90000), 1 rue du Maire Metz Juteau,

**REGLES D'URBANISME**

☞ **Existe-t-il sur votre commune :**

- un **PLAN D'OCCUPATION des SOLS (POS)** Oui  Non   
 - Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe t-il ?  
 ⇒  Pour un POS en zone : U {a, b, c ou y} ou NA, ou NB ou NC ou ND "entourer la zone SVP"
- un **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU.)** (L.123-1 du Code de l'urbanisme) Oui  Non   
 - Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe t-il ?  
 ⇒  pour un PLU en zone : U ou AU ou A ou N "entourer la zone SVP"
- une **CARTE COMMUNALE** (L.124-1 du Code de l'urbanisme) Oui  Non   
 - Si oui, dans quelle zone le bien objet de cette note se situe t-il ?  
 ⇒ **Secteur où les constructions sont autorisées** Oui  Non   
 ⇒ **ou Secteurs où les constructions ne sont pas admises** Oui  Non

☞ **Le bien est il situé dans une zone ouvrant droit aux préemptions suivantes :**

- une zone de Droit de Préemption Urbain non renforcé (L.211-1 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non   
 - une zone de Droit de Préemption Urbain " renforcé " (L.211-4 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non   
 - Une zone de préemption au titre des espaces naturels et sensibles départementaux : (L.142-3 du Code de l'urbanisme) Oui  Non   
 - une Zone d'Aménagement Différé (article L.212-2 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non   
 - Un périmètre de sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat de proximité (article L.214-1 à L.214-3 du Code de l'urbanisme issus de la loi n°2005-882 du 02 août 2005) Oui  Non

☞ **Ou au droit de délaissement suivant :**

- une Zone d'Aménagement Concerté (article L.311-2 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non   
 - un emplacement réservé (article L.126-1 du Code de l'urbanisme) : Oui  Non

☞ **Est-il de plus compris :**

(Signature et cachet de la mairie à apposer sur chaque

Attention : mettre une croix dans la bonne réponse

Ce document informatif peut être annexé à l'acte notarié

- Votre commune a-t-elle un réseau d'assainissement collectif Oui  Non
- **Si oui**, l'immeuble vendu est-il raccordé à ce réseau par application de l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique ? Oui  Non
- En totalité**  **Partiellement**
- **Si non**, connaissez-vous le type d'assainissement utilisé ? Oui  Non
- Votre Commune a-t-elle un réseau d'eaux pluviales ? Oui  Non
- Le bien a-t-il fait l'objet d'un contrôle technique de la part du service communal ou gestionnaire d'assainissement non collectif ? Oui  Non  Ne sait pas
- **Si oui**, le système est-il considéré comme étant aux normes actuelles ? Oui  Non  Ne sait pas

*Service  
Assainissement  
de IN*

**LUTTE CONTRE LES TERMITES ET LE PLOMB**  
(à ne remplir que si, sur la parcelle objet de la demande, il existe du bâti)

☛ **Le bien est il situé dans :**

- une zone prévue par l'article 3 de la loi n°99-471 du 8 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages (article L.131-3 du Code de la construction et de l'habitation) Oui  Non
- une zone à risque d'exposition au plomb fixée par arrêté du Préfet par application de l'article R-32-8 du Code de la santé publique Oui  Non
- Avez-vous reçu du propriétaire ou d'un occupant ou du syndic de copropriété de cet immeuble la déclaration suivante :
- qu'il existait à sa connaissance des termites dans son bien (article 2 de la loi n°99-471 du 8 juin 1999) Oui  Non
- qu'il existait à sa connaissance un risque d'accessibilité au plomb dans le bien Oui  Non

**FISCALITE LOCALE**

- Votre conseil Municipal a-t-il institué une **TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT** Oui  Non
- Votre conseil Municipal a-t-il pris une délibération instaurant la "**PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU**" dite "**P.V.R.**" ? Oui  Non
- Est ce que la parcelle est concernée par une délibération spécifique de "**PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAU**" ? Oui  Non

⇒ Si oui, préciser le montant ? \_\_\_\_\_

Rédigé sur trois pages.

A TAILLECOURT Le 18/09/2021  
(signature et cachet de la mairie)

Pour le Maire, l'Adjoint délégué

*[Signature]*  


(Signature et cachet de la mairie à apposer sur chaque

Attention : mettre une croix dans la bonne réponse

Ce document informatif peut être annexé à l'acte notarié